ÉCECTIONS RÉGIONALES

la vie associative, une richesse régionale



Choisir l'intérêt général

LES RÉGIONS, PARTENAIRES DES ASSOCIATIONS



LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE DANS TOUTES LES RÉGIONS

- → 1,5 millions d'associations en France qui maillent les régions
- → 20 millions de bénévoles
- → 1,8 millions de salariés
- → 67% des Français accordent une confiance dans les associations comme acteur de la démocratie

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES PAR LES RÉGIONS

Les régions représentent 4% des ressources associatives. Loin d'être négligeables, ces financements enregistrent la plus forte progression parmi les collectivités territoriales depuis plusieurs années (+24,6% entre 2011 et 2017).

Part des financements associatifs dans les régions : 4,4 Milliards d'euros, fléchés à 97% vers les associations employeuses, et principalement sur les secteurs :

- → Education, formation, insertion (38%)
- → Humanitaire, santé, social (25%)
- → Culture (16%)

ENSEMBLE FACE À LA CRISE #COVID19

Les associations durement touchées par la crise

- → 86% des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs évènements
- → 1 association sur 3 a placé la totalité de ses salariés en chômage partiel (au 15 juin 2020)
- → 42% des associations employeuses enregistrent une perte de revenus d'activité significatifs
- → 57% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Un fort besoin exprimé de soutien régional

ightarrow 40% des associations qui ont besoin de soutien ont l'intention de se tourner vers les aides régionales

Zoom sur les têtes de réseaux associatives régionales

50% des associations sont fédérées

En sus des associations ayant une activité régionale, les régions abritent souvent des associations dites « têtes de réseau » qui fédèrent d'autres associations sous forme de coordination, fédération, ou même de collectif.

Elles jouent un rôle de représentation des associations en portant leur parole collective, elles accompagnent leurs associations membres ou encore constituent un centre de ressources pour elles.

Les têtes de réseaux sont essentielles dans le maillage du tissu associatif et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élus régionaux.

LES ASSOCIATIONS, BOOSTER DES RÉGIONS



ELLES SONT +90% DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est incontournable dans l'économie régionale. Avec 10,5% de l'emploi total, les associations représentent 93,9% des entreprises de l'ESS, avec un poids économique conséquent contribuant à plus de 3% du PIB national.

Elles représentent la principale force de frappe de l'économie sociale et solidaire.

ELLES SONT DES EMPLOYEURS D'UTILITÉ CITOYENNE

Avec 1,8 millions de salariés répartis dans toutes les régions, les associations figurent, dans certaines d'entre elles, dans le palmarès des employeurs régionaux.

Elles portent des emplois qui résistent mieux à la crise parce qu'ils sont non délocalisables. Elles participent à la création et au maintien d'emplois de qualité et durables, avec des personnels qualifiés et disposant d'une véritable expertise. Sur certains territoires la part de l'emploi associatif peut monter jusqu'à 20% de l'emploi privé (pour une moyenne de 10% au niveau national).

Elles sont également mobilisées pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. Le secteur associatif a toujours été un acteur phare des politiques publiques de l'emploi. Audelà du secteur de l'insertion majoritairement porté par des associations, c'est l'ensemble du champ associatif qui se mobilise pour former et accompagner vers l'emploi.

ELLES SONT ACTRICES DE L'INNOVATION SOCIALE ET DES SERVICES AUX CITOYENS

Les associations sont les premières productrices d'innovation sociale au travers de leurs projets, de leur façon de faire collectif, ou encore de leurs modes d'actions, répondant souvent d'une nouvelle façon à un problème ou un enjeu émergent.

Elles sont le laboratoire permanent de l'innovation sociale.

Très impliquées auprès des citoyens et forces de proposition, elles prennent en charge une partie des services publics garantissant leur non-délocalisation, leur accessibilité à tous et prévenant leur marchandisation.

Elles sont des partenaires connus et éprouvés des pouvoirs publics.

ELLES SONT DES LIEUX D'ENGAGEMENT ET DE CITOYENNETÉ

Les associations favorisent le dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics, permettant une plus grande pertinence et une meilleure efficacité de l'action publique et facilitant le travail des institutions publiques.

Elles œuvrent au quotidien pour une plus grande cohésion sociale, favorisant le lien entre les générations. Elles sont des lieux d'appropriation et de transmission des valeurs citoyennes.

Elles contribuent à plus de démocratie et de solidarité et elles participent au développement de la qualité de vie sur les territoires.

11 ENGAGEMENTS RÉGIONAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

1

Renforcer le dialogue avec les associations au niveau régional à travers l'organisation des assises de la vie associative tous les 2 ou 3 ans réunissant largement les acteurs associatifs et leurs partenaires publics dans les territoires permettant de réaliser un diagnostic partagé et de travailler une feuille de route commune.

2

Structurer le partenariat entre associations et pouvoirs publics à travers, le cas échéant, la signature d'une Charte des Engagements Réciproques associant l'Etat en Région, le Conseil Régional & Le Mouvement associatif, et le suivi des engagements avec des indicateurs à travers la tenue régulière d'un comité de suivi.

→ Bonne pratique

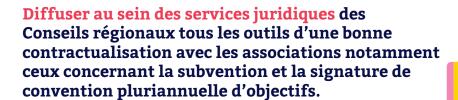
La Région Nouvelle-Aquitaine, la préfecture et Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine ont signé une Charte régionale d'engagements réciproques en 2018. → lien

3

Disposer d'interlocuteurs dédiés à la vie associative à travers la nomination d'un.e Vice-président.e en charge de la vie associative, et créer une commission vie associative au sein du Conseil Régional.

4

Structurer l'accompagnement des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales (coordination, fédération, collectif etc.), lesquelles ont également un rôle de centre de ressources pour les associations.





→ Bonne pratique

Le Mouvement associatif a publié un guide des subventions aux associations. → lien



Harmoniser les outils relatifs aux subventions octroyées aux associations à travers la mise en place du dossier unique de subvention.



Soutenir l'engagement bénévole à travers la création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles, permettant de soutenir notamment les projets collectifs favorisant l'accès à la formation.



Aider financièrement les associations en difficulté à travers la création d'un fonds de soutien dédié.

→ Bonne pratique COVID-19

Le fonds COVID Résistance Bretagne propose aux associations de bénéficier d'une avance remboursable. Le dispositif est financé en parts égales par la Région, les quatre conseils départementaux, les 59 EPCI et la Banque des Territoires. → lien



Associer les acteurs associatifs dans le cadre des différents schémas régionaux ayant vocation à soutenir le développement du territoire (ex : SRADDET, SRDEII etc.), mais également dans le cadre de la déclinaison en région de la nouvelle programmation des fonds structurels européens.

10

Créer une cellule d'observation de la vie associative régionale, en lien avec acteurs associatifs, permettant de disposer de données relatives à l'économie associative, l'emploi, l'engagement, la coopération entre associations etc.



11

Soutenir l'emploi associatif en favorisant la mise en place d'aide à l'emploi associatif au niveau régional, en soutenant les initiatives de mutualisation à l'instar des groupements d'employeurs associatifs, et en abondant le dispositif local d'accompagnement.

→ Bonne pratique

La Région Centre Val de Loire a créé CAP'Asso, une aide qui permet de soutenir les projets associatifs en intégrant la création/consolidation d'emplois. → lien





- un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif
- une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- la garantie d'un service non délocalisable
- une accessibilité en termes de prix et de public
- une volonté de faire vivre les territoires
- un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics
- des actions d'utilité citoyenne pour une société plus juste, plus durable et plus humaine

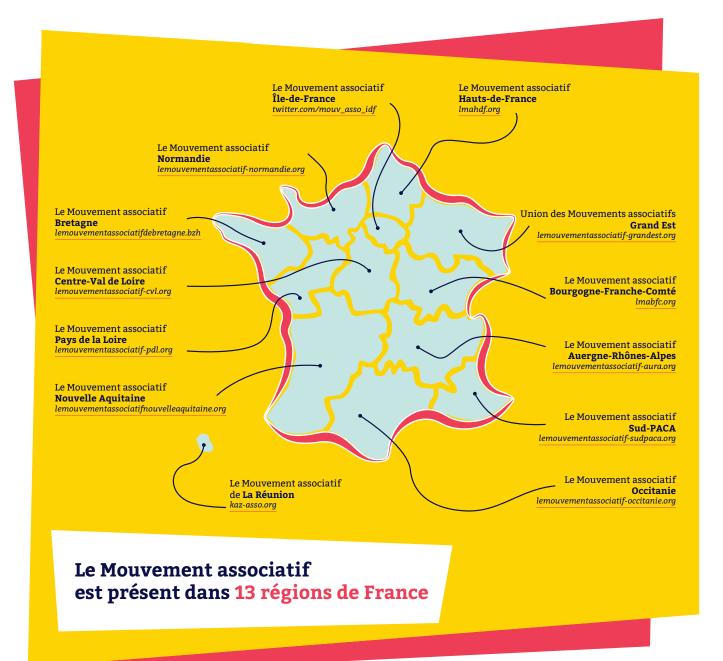


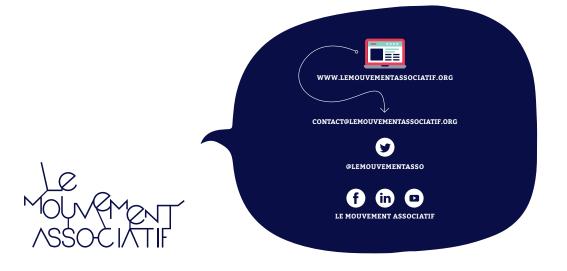
ALLER PLUS LOIN

Le kit asso de l'élu.e →lemouvementassociatif.org/le-kit-asso-de-l-elu-e

Associations et collectivités : agir et réagir face à la crise
→lemouvementassociatif-aura.org/partenariat-face-a-la-crise

LES MOUVEMENTS ASSOCIATIFS RÉGIONAUX





Choisir l'intérêt général